

Burundi : le Gouvernement juge "illégal" la grève des magistrats

@rib News, 30/05/2013 â€“ Source Xinhua Le ministre burundais de la Justice et Garde des Sceaux, Pascal Barandagiye, a qualifié d'« illégale » la grève que les magistrats menacent d'observer à partir du 10 juin. Le Syndicat des Magistrats Burundi (SYMABU) a annoncé mercredi un préavis de grève de cinq jours à partir du 10 juin. « La grève projetée est illégale, illégitime et sans fondements, étant entendu qu'il n'y a aucune revendication professionnelle fondée », a indiqué la presse M. Barandagiye.

Il a invité par la même occasion les magistrats à ne pas se faire distraire par ceux qu'il appelle « une poignée de gens de mauvaise foi visiblement manipulés de l'extérieur ». Il a également invité les chefs de service à appliquer rigoureusement la loi en vue d'assurer la continuité des services aux dates annoncées par le SYMABU, c'est-à-dire, du 10 juin. Le SYMABU revendique entre autres la préparation des états-généraux de la justice longtemps programmés, l'application équitable de la nouvelle loi sur les impôts, notamment l'impôt professionnel sur les rémunérations, la question des arriérés et des primes de rendements ainsi que celle des descentes sur terrain pour l'exécution des jugements rendus.